

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 83 (1932)
Heft: 2

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Distribution des suppléments.

Dorénavant, la distribution gratuite des suppléments à nos périodiques ne pourra, pour des raisons financières, avoir lieu qu'en faveur des membres de la Société forestière suisse. (Cotisation annuelle : 12 fr.)

Les abonnés à nos périodiques et autres personnes, désireux d'acquiescer ces suppléments, sont priés de s'adresser à cet effet à MM. les auteurs. Le prix de chacun de ces suppléments sera indiqué dans les deux périodiques.

St-Gall, le 8 janvier 1932.

Le comité permanent.

CHRONIQUE.

Confédération.

Station de recherches forestières. Le Conseil fédéral a réélu, pour une nouvelle période de cinq ans, en qualité de membres de la commission de surveillance de dite station : MM. *Fl. Enderlin*, inspecteur forestier cantonal à Coire, et *R. Schürch*, inspecteur forestier d'arrondissement à Sursee. Comme successeur de M. le Dr H. Biolley, démissionnaire, il a choisi M. *Edouard Lozeron*, inspecteur forestier cantonal à Neuchâtel.

Nos félicitations au nouvel élu !

Office forestier central, à Soleure. Le poste de directeur de cet office, devenu vacant par la démission de M. Bavier, vient d'être repourvu par la nomination de M. *G. Winckelmann*, inspecteur forestier d'arrondissement, à Courtelary.

Nous souhaitons au nouveau titulaire de ce poste succès et satisfaction dans l'exercice de ses fonctions particulièrement épineuses pendant la période difficile que nous traversons.

Cantons.

Soleure. Le nouveau titulaire du poste d'inspecteur forestier de l'arrondissement de Lebern, devenu vacant par le départ de M. *G. Siebenmann*, a été désigné en la personne de M. *Hans Schwarz*, jusqu'ici expert forestier à Soleure. Il est remplacé en cette qualité par M. *Franz Haas*, ing. forestier, d'Olten, occupé présentement à Kuti (Pologne).

Valais. Dans ce canton vient de se créer un groupe de 5 communes forestières, avec siège à Monthey, lequel a décidé de confier la gérance de leurs forêts communales à un ingénieur forestier. Vient d'être nommé M. *Frank Schädelin*, de Berne, avec entrée en fonctions le 1^{er} janvier 1932.

Etranger.

France. Dernièrement est mort M. *Léon Dabat* qui, de 1911 à 1921, a revêtu les hautes fonctions de Directeur général du service des eaux et forêts.

Le rédacteur en chef de la « Revue des eaux et forêts », M. G. *Géneau*, a consacré à cet homme remarquable, dans le cahier de décembre de ce journal, un très bel article nécrologique du plus vif intérêt. Nous ne résistons pas au plaisir d'en reproduire, ci-dessous, la fin.

« Pendant la guerre, placé depuis peu d'années à la tête d'un service auquel il n'appartenait pas par ses origines,¹ M. Dabat sut être le grand chef dont on avait besoin, parce qu'il sut, dans des circonstances sans précédent, discerner et remplir tous les devoirs de la foresterie. »

« Le personnel forestier doit beaucoup à son ancien Directeur général, car il a été par lui moralement réconforté. M. Dabat lui a rendu l'espérance, sans laquelle un corps ne peut vivre; il a largement contribué à lui assurer la bienveillance des Pouvoirs publics et l'appui de l'opinion. Grâce à lui, le forestier a cessé d'être méconnu et isolé; à l'estime de l'élite qui ne lui a jamais fait défaut, il peut ajouter aujourd'hui la confiance universelle. »

« C'est que M. Dabat était devenu l'homme de sa fonction; il en avait reçu l'empreinte indélébile. Il aimait les forestiers et il est vrai de dire qu'il était des leurs. L'esprit forestier qui, tout d'abord, lui avait causé quelque surprise, l'avait insensiblement, mais totalement conquis; il en avait pénétré le sens profond, le désintéressement et la grandeur cachée. Ces forêts, qu'il avait connues sur le tard, il les aimait aussi; il en sentait le charme et l'attraction et, dans sa retraite, il leur demeurait fidèle. Président du Comité pastoral et forestier du Touring-Club de France, c'est aux questions forestières qu'il appliquait en dernier lieu son activité et ses talents d'organisateur. Tourner ses pensées vers l'avenir, s'intéresser à ce qu'il a de plus beau et de plus durable dans la création, n'est-ce pas pour un noble esprit la méditation la plus consolante et le plus serein des loisirs au soir d'une vie exceptionnellement remplie par les travaux et les œuvres ? »

G. Géneau.

BIBLIOGRAPHIE.

R. Felber. Schweizerischer Forstkalendar 1932. Editeur, Huber & C^{ie}, à Frauenfeld. Prix : relié, 3,80 fr.

Le bel agenda forestier de M. *Felber*, inspecteur fédéral des forêts, publié par l'éditeur *Huber* à Frauenfeld, est une vieille connaissance que

¹ M. Dabat appartenait auparavant au service de l'hydraulique.